

**Extrait du registre des arrêtés du Maire**

**Arrêté** : N°2026-098

**Objet** : délégation du Maire à un conseiller municipal

Le maire de la commune de Fontaines-sur-Saône,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°2026-40 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Monsieur Michel MAZUEL, conseiller municipal**,

**ARRETE :**

**Article 1** : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, **Monsieur Michel MAZUEL, conseiller municipal** est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Mobilité

**Article 2** : Cette délégation entraîne délégation de signature des documents suivants relatifs aux domaines susmentionnés :

- Toute correspondance en lien avec la délégation ;
- Tout bon de commande et marché public en lien avec la délégation et dont le montant est inférieur à 10 000 euros ;

à l'exception des documents demeurant de la compétence du Maire tels que les ressources humaines et des documents afférents aux délégations suivantes :

- « Urbanisme et aménagement du territoire », exercées par Monsieur Pierre TEODORESCO
- « Développement commercial et économie locale » exercées par Monsieur Didier GRINAND
- « Voirie et espaces verts » exercées par Monsieur Olivier BRUSCOLINI

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée au préfet ainsi qu'au comptable public.

Fait à Fontaines-sur-Saône  
Le 13/04/2026

La Maire,  
Bénédicte HAMELIN

